



**COMMUNE DE PLOUISY**  
**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du vendredi 21 juin 2019**

**Date d'envoi de la convocation :** 14/06/2019

**Date de l'affichage de la convocation :** 14/06/2019

- 1- Approbation des procès-verbaux du 17 mai 2019 ;
- 2- Compte rendu de la délégation au Maire ;
- 3- Projets de délibérations :
  - 2019-044 : SDE – rénovation d'un foyer d'éclairage public rue du Croisic
  - 2019-045 : SDE – déconnexion de 12 foyers d'éclairage public rue de Traou Nen
  - 2019-046 : SDE – rénovation de l'éclairage public des aires de pétanque au Parc Bellon
  - 2019-047 : Personnel – participation de l'employeur à la mutuelle santé
  - 2019-048 : CESU : acceptation du Chèque Emploi Service Universel (CESU) et affiliation au centre de remboursement du CESU
- 4- Tirage au sort jury d'assises 2020
- 5- Questions orales



**L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un juin à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Rémy GUILLOU, Maire.**

Monsieur le Maire procède à l'installation de la nouvelle conseillère municipale Madame Aurélie LE SAOUT en remplacement de Monsieur Mickael MORELLEC démissionnaire.

**Membres présents** : M GUILLOU Rémy, Maire, Mme LE PESSOT Mireille, M LEFEBVRE Guillaume, Mme DELABBAYE Marie-Annick, M LE BRAS Jean-Claude, Mme HAMEL Fabienne Adjoints, M BACCON Bruno, Mme BLONDEL-BELKAHLA Catherine, Mme CRENN-LE-DUO Nathalie conseillers municipaux délégués, M CAILLEBOT Ronan, Mme DREUMONT Solen, M GOUELOU Léopold, Mme ILLIEN Stéphanie, M L'ANTON Jean-Yves, , Mme LE ROUX Andrée, Mme LE SAOUT Aurélie, M TESSIER Mickaël, M THOMAS Jean-Claude Conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- M LE GUEN Xavier à Mme LE PESSOT Mireille

**Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance** : Mme BLONDEL-BELKAHLA Catherine

M le Maire revient sur les incendies qui ont en exposant que les incendiaires ont comparu le 14 juin 2019 devant le tribunal et ont été sanctionné pénalement. La commune s'est portée partie civile et demande réparation du préjudice matériel et moral. M le Maire remercie les pompiers et les gendarmes pour leur efficacité ainsi que les plouisyens qui ont su garder leur calme.

**1-Validation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2019**

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2019.**

**2-Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire**

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

NEANT



### 3-Projets de délibérations

#### 2019-044 – SDE – rénovation d'un foyer d'éclairage public rue de l'église

Rapporteur Jean Claude LE BRAS

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire, du fait de la vétusté d'un foyer d'éclairage public, de rénover ce foyer rue de l'église.

Le coût des travaux est estimé à 550 € HT. Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, ce dernier bénéficie du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

La participation de la commune s'élève à 330 € HT.

La participation de la commune est calculée au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement de celle-ci.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

– **APPROUVE le projet de rénovation du foyer A23 rue de l'église présenté par le SDE pour un montant total de travaux estimatif de 550 € HT avec une participation de la commune s'élevant à 330 € HT.**

#### 2019- 045 – SDE – déconnexion de 12 foyers d'éclairage public rue de Traou Nen

Rapporteur Jean Claude LE BRAS

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de déconnecter 12 foyers d'éclairage public rue de Traou Nen.

Le coût des travaux est estimé à 530 € HT. Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, ce dernier bénéficie du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

La participation de la commune s'élève à 318 € HT.

La participation de la commune est calculée au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement de celle-ci.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

– **APPROUVE le projet de déconnexion de 12 foyers d'éclairage public présenté par le SDE pour un montant total de travaux estimatif de 530 € HT avec une participation de la commune s'élevant à 318 € HT.**



**2019- 046 – SDE – rénovation de l'éclairage public des aires de pétanque au Parc Bellon**

*Rapporteur Jean Claude LE BRAS*

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de rénover l'éclairage public des aires de pétanque au Parc Bellon.

Le coût des travaux est estimé à 10 500 € HT. Les travaux consistent en la fourniture et la pose de 5 coffrets de raccordement et de 5 lanternes.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, ce dernier bénéficie du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

La participation de la commune s'élève à 6 300 € HT.

La participation de la commune est calculée au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement de celle-ci.

***Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :***

– **APPROUVE le projet de rénovation de l'éclairage public des aires de pétanque au parc Bellon présenté par le SDE pour un montant total de travaux estimatif de 10 500 € HT avec une participation de la commune s'élevant à 6 300 € HT.**

**2019- Personnel – participation de l'employeur à la mutuelle santé**

*Rapporteur : Mireille LE PESSOT*

Ce dossier n'étant toujours pas passé en comité technique, il est repoussé à une prochaine session. La participation de l'employeur pourra être rétroactive envers les agents communaux.

**2019-047 - CESU : acceptation du Chèque Emploi Service Universel (CESU) et affiliation au centre de remboursement du CESU**

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

Plusieurs parents ont demandé à utiliser comme moyen de paiement des chèques emploi services universels (CESU) créés dans le cadre de la politique conduite pour favoriser les services à la personne,

Le CESU permet, entre autres, de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agréé ou une structure d'accueil collectif comme la garderie périscolaire ou les centres de loisirs. Les communes sont donc tout à fait habilitées à accepter les CESU préfinancés comme moyen de paiement.

L'acceptation par la commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprise de ces chèques qui ont parfois remplacés les aides directes.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour la garderie périscolaire et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
- **AUTORISE** la commune à s'affilier au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et accepte les conditions juridiques et financières de remboursement,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

#### 4- jury d'assise 2020

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un tirage au sort doit être effectué d'après la liste électorale pour désigner 6 personnes appelées à constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises des Côtes d'Armor pour l'année 2020.

Ces personnes doivent être inscrites sur la liste électorale et avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019.

Ont été tirés au sort :

1. - GODE Goulven, 2 Kerderrien PLOUISY
2. - DAGAN Florent, 2 place des lavandières PLOUISY
3. - RIOU Louis, 1 Le Murio PLOUISY
4. - LE ROUX Delphine épouse LE PEUCH, 17 Keropartz PLOUISY
5. - MAHE Josiane, épouse PIERRE, 1 Goas Hamon PLOUISY
6. - JACQ René, 1 parc Enes PLOUISY

#### 4 - Questions orales

**Date du prochain conseil municipal : à fixer**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Le Maire,  
Rémy GUILLOU

